

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 9 avril 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250409-DEL20250438-DE



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jacques LAVIELLE

Excusé(s) :

Procurations :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Jean-Bernard NASSIET à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
M Bruno TRAVERT à Mme Régine TASTET
Mme Pascale VOGT à M Gilles LAHITTE
Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU à Diane LACHERAY
M Jean LALANNE à Pierre FLORMIMONT

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 04 038 : Approbation du plan de financement du projet d'aménagement du Centre-Bourg

Dans le cadre du programme de revitalisation du Centre-Bourg, il est proposé à l'assemblée :

- de valider le projet d'aménagement du centre-bourg et son plan de financement tels que présentés en pièces jointes,
- de solliciter la DETR.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de valider** le projet d'aménagement du centre-bourg et son plan de financement tels que présentés en pièces jointes.
- **de solliciter** la DETR.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont voté contre : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration)

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.





Coût estimatif de l'opération

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
	SELARL AGLMesure	18 000,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
TOTAL MOE/Études		18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Aménagement centre-bourg	COMMUNE	178 125,25 €		
TOTAL TRAVAUX		178 125,25 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL COUT OPERATION HT		196 125,25 €	0,00 €	0,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	35 625,05 €	20,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		acquis	50 000,00 €	28,07%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		85 625,05 €	48,07%
Part de la collectivité	Fonds propres		25 000,00 €	14,04%
	Emprunt		85 500,25 €	48,00%
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du Maître d'Ouvrage		110 500,25 €	62,04%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			196 125,30 €	100,00%

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à Pouillon
Le 20/03/2025

Le Maire,
Thierry LE PICHON,

